



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation académique  
aux relations européennes et internationales  
et à la coopération**

**DAREIC**

Affaire suivie par :  
Chantal CHABBAL  
Tél : 01 30 83 44 16  
Mél : [chantal.chabbal@ac-versailles.fr](mailto:chantal.chabbal@ac-versailles.fr)

Rectorat  
3 bd de Lesseps  
78017 Versailles Cedex

Versailles, le vendredi 9 octobre 2020

La rectrice de l'académie de  
Versailles

A

Mesdames et Messieurs les chefs  
des établissements publics et privés  
sous contrat

S/C de Mesdames et Messieurs les  
directeurs académiques des services  
de l'Education nationale

**Objet : Programme « Voltaire » pour la période 2021-2022 - Echanges individuels franco-allemands  
d'élèves – Appel à candidatures**

Le programme Voltaire permet à des jeunes français et allemands d'effectuer en tandem **un séjour de six mois** dans le pays partenaire. Il s'adresse aux élèves des classes de :

- **seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel ;**
- **troisième des collèges.**

L'élève français réside d'abord en Allemagne de mars à août 2021 ; l'élève allemand vient ensuite de septembre 2021 à février 2022, les deux élèves étant ensemble pendant un an.

Les candidats doivent étudier l'allemand en LVA ou LVB et posséder un niveau satisfaisant dans cette langue.

Les élèves des classes de troisième, candidats au diplôme national du **brevet pour la session 2021** pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen **dans leur académie d'origine** lors de la **session de rattrapage en septembre** et ainsi ne pas être obligés d'interrompre leur séjour à l'étranger. Ils devront en avoir fait la demande à leur chef d'établissement avant leur départ afin que toutes les dispositions nécessaires soient prises. En ce qui concerne l'épreuve orale de soutenance de projet, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent la passer avant leur départ à l'étranger. De même leur livret scolaire unique et notamment le bilan de fin de cycle 4 devront être renseignés dans le temps imparti.

**Le programme Voltaire repose sur la confiance réciproque de chacun des deux partenaires, de leurs familles et de leurs établissements scolaires envers le système d'enseignement du pays voisin. Ainsi, un participant ne devra pas être pénalisé dans son parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays. Il est conseillé par ailleurs aux établissements de formaliser un contrat d'études en amont de l'échange.**

Pour assurer le soutien pédagogique des élèves tout au long de l'échange, les établissements d'origine et d'accueil doivent désigner chacun **un professeur-référent**.

Une demande de subvention peut être effectuée auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Celle-ci sera accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les Directives de l'OFAJ et après réception des deux comptes rendus d'échange (l'un produit à la fin du séjour et l'autre après l'accueil). Elle comprend une bourse de **10 euros par semaine** pour des dépenses d'ordre culturel, ainsi qu'une subvention pour frais de transport.

[Présentation du programme](#)  
[FAQ Centre Français de Berlin](#)

**La candidature doit s'effectuer impérativement en ligne.**

Une fois la fiche de candidature complétée en ligne, elle sera imprimée en trois exemplaires et ajoutée aux autres pièces du dossier également en trois exemplaires. **Le dossier complet, composé des éléments suivants, sera remis par l'élève au chef d'établissement au plus tard pour le 6 novembre 2020 :**

- La fiche de candidature imprimée à la suite de l'inscription en ligne, dûment complétée et signée, comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- Une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée en français, à l'attention du chef d'établissement ;
- Un courrier **rédigé en allemand**, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat **se présente de façon personnelle et détaillée**, puis **expose les motivations** qui l'incitent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir un jeune Allemand pendant six mois ;
- **Au moins six photos récentes** présentant l'ensemble de la famille et le candidat, son domicile vu de l'extérieur et de l'intérieur, son lycée, ses activités préférées, ses amis, ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité, ses goûts et intérêts personnels et son cadre de vie. **Les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuilles de format A4 ;**
- Une **lettre de présentation** rédigée par les parents ou le représentant légal du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- Une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- Une lettre de recommandation d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Le chef d'établissement remettra le **dossier en trois exemplaires** dans trois sous-chemises contenant un exemplaire de chaque document, **le tout non agrafé**, au rectorat (DAREIC – à l'attention de Chantal Chabbal), en vue de la sélection académique, au plus tard le :

**20 novembre 2020.**

Les familles seront informées de la sélection définitive à la fin du mois de janvier 2021. Il est à souligner que la participation au programme est conditionnée non seulement par le niveau scolaire et la motivation de l'élève, mais également par le nombre de candidats allemands.

Pour la Rectrice et par délégation

Pernelle BENOIT  
Déléguée académique aux relations  
européennes et internationales  
et à la coopération